



Foot en Salle Infos

PROVINCE DE NAMUR

Editeur responsable: CEP Namur, Fays 6c, 5590 ACHENE - Saison 2016/2017 - N°20 - 27/05/2017

Réalisation: Jean-Pierre DELFORGE - Partie officielle: Jean SCHEERS - Prochain numéro: 21/06/2017

**Championnat
2017/2018:
inscriptions
pour le
31/05/2017
au plus tard**

Le formulaire d'inscription au championnat provincial 2017/2018, le formulaire « engagement solidaire », le formulaire « renseignements généraux » et le formulaire « abonnement au journal officiel », dûment remplis, doivent être renvoyés le 31 mai 2017 au plus tard à:
Jean SCHEERS
Secrétaire provincial
Fays, 6c
5590 ACHENE

Les frais d'inscription doivent, quant à eux, être versés sur le compte n° BE30 2500 1778 2411 pour le 15 juin 2017 au plus tard en mentionnant, en communication, le nom du club et son numéro de matricule.

Les montants à acquitter sont les suivants:

- 300 € pour une équipe en nationale
- 400 € pour une équipe première
- 300 € pour une équipe réserve
- 300 € pour une équipe vétéran

**Assemblée générale des
clubs de la Province
de Namur: le vendredi
9 juin 2017 à Natoye**

→ Pages 2, 3, 4, 5



**PROVINCE
de NAMUR**

*Au cœur
de votre quotidien*



fesnamur.be
le site officiel de la LFFS-Namur

Date: 09/06/2017 à 19h30

Lieu: complexe sportif de Natoye

Ordre du jour:

- ❖ Vérification des pouvoirs des délégués
- ❖ Allocution du président provincial
- ❖ Rapport d'activité du Comité exécutif provincial
- ❖ Rapport d'activité de la Commission sportive provinciale
- ❖ Rapport d'activité de la Commission d'appel provinciale
- ❖ Rapport d'activité de la Commission provinciale d'arbitrage
- ❖ Rapport d'activité de la Commission provinciale des jeunes
- ❖ Interpellation du club MB Beauraing - 5872
- ❖ Elections
 - Comité Exécutif Provincial
 - Quatre mandats de six ans à pourvoir.
 - Sortants et rééligibles: M. Jean Pierre Delforge et Marcel Verhelst.
 - Pas de candidature reçue.
 - Conseil d'administration L.F.F.S.
 - Deux mandats de six ans à pourvoir.
 - Pas de candidature reçue.
 - Assemblée générale L.F.F.S.
 - Sept mandats d'un an à pourvoir.
 - Sortants et rééligibles: MM. Pascal Degée, Jean-Pierre Delforge, Jean Scheers et Graziano Sabbadini.
 - Pas de candidature reçue.
 - Assemblée générale A.B.F.S.
 - Aucun mandat à pourvoir.
- ❖ Situation financière de la province
- ❖ Modifications au règlement provincial
- ❖ Proclamation des résultats

Rappel de l'article 48 du règlement organique de la L.F.F.S. - Délégué

Pour être délégué d'un club effectif à l'Assemblée Générale Provinciale, il faut avoir 18 ans, être affilié au club et ne pas être sous le coup d'une suspension.

La présence d'un délégué par club est obligatoire.

Celui-ci doit être porteur d'un document d'identité reconnu par la LFFS.

Toute absence est pénalisée d'une amende dont le montant sera fixé par le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. pour le 01 août. **(100 €)**

Un club ne peut pas être représenté à l'Assemblée Générale Provinciale par un membre affilié à un autre club.

Dispositions complémentaires

Chaque délégué devra lors de son arrivée remettre au préposé un document d'identité qui lui sera restitué en fin d'assemblée.

En cas de refus ou de départ avant l'issue de l'assemblée générale, le club sera considéré comme n'ayant pas de délégué et l'amende prévue sera appliquée.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT PROVINCIAL
(Publication - article 51 du Règlement organique de la Ligue)

Veillez trouver ci-après les diverses modifications qui seront proposées à l'AGP du 09/06/2017. Ne doivent être pris en considération que les textes en surbrillance.

<i>Confection du calendrier des compétitions et programmation des matchs</i>
Aucune équipe ne peut jouer 3 jours au cours de la même semaine
<i>Coup d'envoi des matchs</i>
Un créneau horaire d'une heure minimum doit être prévu entre la programmation de deux matchs consécutifs hormis pour les compétitions d'équipes d'âge.
<i>Arbitres occasionnels</i>
Les nom, prénom et le numéro de licence (à défaut la date de naissance), de l'arbitre occasionnel doivent être indiqués sur la feuille de match.

<p>En cas d'absence de toute mention, un score de forfait sanctionne l'équipe visitée. Il en est de même au cas où il s'avère que l'arbitre occasionnel n'était pas qualifié ou qu'il apparaît l'existence d'une irrégularité dans la désignation.</p>
<p><i>Cartes jaunes et abus de cartes jaunes</i></p> <p>L'enregistrement d'une carte jaune donne lieu à la perception d'une redevance fixée par le C.A. L'enregistrement d'une carte rouge consécutive à deux cartes jaunes au même membre lors du même match donne lieu à la perception de deux redevances. Ces deux cartes jaunes ne sont pas comptabilisées. Aucun rapport n'est établi.</p> <p>Dès qu'un membre totalise deux cartes jaunes lors de deux matchs différents ou une carte rouge consécutive à deux cartes jaunes lors du même match, il est suspendu de toutes fonctions (dans sa catégorie) pour la semaine (du lundi au dimanche inclus) qui suit celle où la deuxième carte jaune ou la carte rouge ont été infligées quel que soit le type de compétition (championnat, coupe, ...) et ce tant pour des matchs remis que décalés durant cette semaine.</p> <p>Un membre ne peut purger sa suspension pour abus de cartes jaunes lors d'une période pendant laquelle il est déjà sous le coup d'une suspension prononcée par une instance. La suspension consécutive à l'abus de cartes jaunes est reportée d'office à la première semaine de compétition qui suit le terme de la suspension prononcée par l'instance compétente sous réserve des dispositions de l'art 2.6.3.</p> <p>Si la suspension consécutive à une accumulation de carte jaune ne peut plus devenir effective pendant la saison en cours, elle n'est pas reportée sur la saison suivante.</p> <p>La publication du cumul de cartes jaunes sur le site provincial est faite à titre informatif ; les cercles devant effectuer eux-mêmes la comptabilisation de celles-ci.</p>
<p><i>Match remis</i></p> <p>En application de l'art.183.8 du R.O., sous peine d'un score de forfait, le cercle visité est tenu de communiquer par courriel ou courrier au secrétariat provincial dans les quinze jours calendriers qui suivent la remise, la date à laquelle le match peut être reprogrammé. Cette communication se fait à l'aide du formulaire prescrit.</p> <p>Le secrétaire provincial valide la date en l'intégrant directement dans le calendrier officiel et en envoyant son accord par un courriel aux deux cercles.</p> <p>Les réclamations relatives à une programmation doivent être faites au secrétariat provincial par courriel dans les cinq jours de la communication et à tout le moins 48 heures avant le match.</p>
<p><i>Matchs décalés</i></p> <p>Par application de l'art.184.1 du R.O., toute demande de décalage de match, doit être transmise par courriels ou courriers au cercle adverse et au secrétariat provincial avec la copie courrier ou courrielle de l'acceptation par le cercle adverse dans les délais requis. Cette communication se fait à l'aide du formulaire prescrit</p> <p>La demande contiendra toujours le numéro du match concerné.</p> <p>Hormis un décalage d'heure, aucune demande de décalage ne peut être introduite pour un match de coupe à partir du moment où le match a été fixé au calendrier par le secrétaire provincial.</p> <p>Le secrétaire provincial valide la date en l'intégrant directement dans le calendrier officiel et en envoyant son accord par un courriel aux deux cercles.</p> <p>Les cercles concernés sont informés par un courriel du refus et de sa justification. Ils peuvent introduire une réclamation dans un délai de 5 jours calendrier et à tout le moins 48 heures avant le match.</p>
<p><i>Match à jouer ou à rejouer</i></p> <p>Lors d'une décision de faire jouer ou rejouer un match, sous peine d'un score de forfait, le cercle visité est tenu de transmettre au secrétariat provincial, par écrit, dans les quinze jours calendriers, la date de reprogrammation en tenant compte des modalités prescrites pour un match remis.</p>
<p><i>Document officiel pour les jeunes de moins de 12 ans</i></p> <p>En vertu de l'article 175.4 du R.O., la KidsID est reconnue comme document officiel par la province uniquement pour les jeunes de moins de douze ans.</p>

Frais de déplacement des arbitres
En fin de saison, la régularisation s'opère via le compte courant de chaque cercle communiqué en début de saison sur l'engagement solidaire.
Classement d'équipes ex aequo
En vertu de l'art.187.3 du RO, en cas d'égalité, le classement s'établit dans l'ordre de la manière suivante: <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le plus petit nombre de forfaits sportifs ;</i> 2. <i>Le plus grand nombre de matchs gagnés ;</i> 3. Le classement résultant des matchs entre les équipes concernées ; <ol style="list-style-type: none"> a) <i>Le plus grand nombre de matchs gagnés</i> b) <i>La différence de buts ;</i> c) <i>Hors formule de tournoi, le plus grand nombre de buts marqués « à l'extérieur » ;</i>
Montées et descentes
Le CEP se réserve le droit d'organiser des tours finaux si nécessaire. A défaut, seule la méthode du coefficient sportif est prise en considération.
Rétrogradation
Dans le cas d'une sanction de rétrogradation pour corruption ou autre motif, la place laissée vacante est occupée dans la série concernée par le mieux classé des relégués.
Qualification complémentaire des joueurs
Sur base des mentions reprises sur les feuilles de match , pour les cercles disposant de plusieurs équipes, chacune d'elle doit aligner un minimum de six joueurs qui ne le seront que dans la même équipe pendant la même semaine selon les modalités décrites ci-après même s'il s'agit de matchs remis ou décalés, à l'exception du gardien s'il est identique La catégorie « vétérans » n'est pas concernée par le présent article s'il n'y a qu'une série.
Championnat « jeunes » - Carte rouge à un joueur
Dans les compétitions sous forme de tournoi, le joueur qui reçoit une carte rouge, outre son exclusion et son non-remplacement, est suspendu administrativement pour le match suivant. Si le(s) délégué(s) de la LFFS présent(s) estime(nt) que, sur base du rapport oral de l'arbitre ou de sa(leur) propre constatation des faits ayant entraîné la carte rouge, la suspension administrative est nettement insuffisante, il(s) notifiera(ont) oralement au délégué présent du cercle du joueur son interdiction d'être encore inscrit sur la feuille de match d'un ou plusieurs autres matchs de la journée. La délégation rédigera un rapport écrit reprenant la version de l'arbitre et communiquera celui-ci au secrétaire provincial pour suite utile. Ce dernier inflige administrativement au cercle du joueur l'amende fixée par le Comité Exécutif Provincial. La décision de la délégation est sans recours. Si le secrétaire provincial, sur base du rapport, constate que le fait reproché est susceptible d'être sanctionné de plus de 3 semaines d'après le barème de sanction repris au R.O. , le dossier est transmis à la C.S.P. pour suite voulue. En l'absence de délégation, le dossier est transmis par l'arbitre au secrétaire provincial pour suite utile.
Championnat des vétérans
Les dispositions de l'article relatif à la qualification complémentaire des joueurs sont d'application si un cercle a plusieurs équipes.
Coupes provinciales - Organisation
La programmation d'un match de coupe doit être communiquée au moins 15 jours calendrier avant le tour suivant. Le délai est ramené à sept jours calendrier à partir des huitièmes de finale. Jusqu'aux huitièmes de finale de coupe, un match de championnat est prioritaire sur la programmation d'un match de coupe provinciale. Toutefois, devant une alternative et accord des clubs concernés, un match de championnat peut être décalé pour jouer un match de coupe provinciale. Les diverses équipes B,C,D,... d'un même cercle inscrites en championnat sont d'office inscrites en coupe. Elles ne peuvent toutefois pas se rencontrer au premier tour. Les diverses équipes d'un même cercle inscrites en championnat vétérans sont d'office inscrites en coupe. Elles ne peuvent toutefois pas se rencontrer au premier tour.

Les diverses équipes d'un même cercle inscrites en championnat sont d'office inscrites en coupe. Elles peuvent toutefois se rencontrer quel que soit le tour.

La durée des matchs est identique à celles prévues lors ceux d'un championnat conventionnel.

Participation aux finales de coupe

Hormis pour les équipes d'âge, outre l'amende provinciale et la perte de la finale, pour participer à la finale avec l'équipe x (A, B, C,...), un joueur doit avoir participé à au moins un match de coupe avec cette équipe x (A, B, C,...).

Coupe - Plainte

Toute plainte concernant un match s'inscrivant dans le cadre des Coupes de la Province est communiquée **par courriel** au secrétaire provincial pour **le lendemain du match** à 11h au plus tard. Elle est confirmée dans les formes et délais prévus au R.O.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT ORGANIQUE - PRISE D'EFFET IMMÉDIATE

Article 137 - Correspondant qualifié

L'article 137 du règlement organique précise que « tout cercle doit désigner parmi ses membres un « C.Q. » qui est le seul qualifié pour correspondre avec la L.F.F.S. et l'A.B.F.S.

En cas d'empêchement du C.Q., soit le président, soit le membre repris sur l'engagement solidaire signe tous les actes engageant le cercle, en faisant précéder sa signature de la mention « Pour le C.Q. empêché ». »

En vertu de l'article 68 des statuts, le C.A. a décidé d'y ajouter l'alinéa suivant, avec prise d'effet immédiate: « Le correspondant qualifié doit avoir préalablement averti le secrétariat provincial dont son club dépend de son indisponibilité et précisé sa durée. »

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUROIS 2016/2017: CLASSEMENTS FINAUX

En vert: les équipes déjà assurées de monter.

En rouge: les équipes descendantes.

1re Provinciale

1	L NESS JEMEPPE	24	17	5	2	134-88	36
2	FLORENNES UTD	24	14	4	6	135-105	34
3	JS ST GERARD	24	14	6	4	126-105	32
4	A TAVIERS	24	12	8	4	102-90	28
5	BELVEDER LIGNY	24	11	7	6	124-112	28
6	MFC CINEY	24	12	9	3	109-97	27
7	KILLER NANINNE	24	12	10	2	113-93	26
8	MF GOURDINNE	24	9	11	4	145-137	22
9	FC FLAVION	24	9	13	2	114-135	20
10	N.P.AUVELAIS	24	7	12	5	75-86	19
11	CIRNECO NAMUR	24	6	12	6	135-158	18
12	BOIS VILLERS	24	7	15	2	117-162	16
13	SC ORET	24	2	20	2	107-168	6
14	MFC NATOYE	0	0	0	0	0-0	0

2e Provinciale A

1	NOSTALG.METTET	26	18	8	0	169-121	36
2	PURP AUVELAI B	26	17	7	2	105-87	36
3	WALCOURT STREE	26	16	9	1	138-109	33
4	SPORT WALCOURT	26	16	10	0	170-151	32
5	BF DINANT C	26	13	9	4	137-99	30
6	BV MONT	26	12	9	5	167-135	29
7	PETITE-CHAPEL.	26	10	10	6	160-157	26
8	MS JEMEPPE B	26	11	12	3	103-109	25
9	CF COUVINBLANC	26	10	11	5	137-150	25

10	BS ANHEE B	26	9	13	4	100-144	22
11	NIMPORT METTET	26	9	15	2	101-127	20
12	HB AUVELAIS	26	7	15	4	120-145	18
13	SOMZEE TOYS	26	7	16	3	122-149	17
14	DRUGHI TAMINES	26	6	17	3	111-157	15

2e Provinciale B

1	BV MONT B	26	20	2	4	168-87	44
2	BF DINANT B	26	18	3	5	143-71	41
3	GEDINNE UTD	26	18	5	3	180-115	39
4	JP-CJ LEUZE	26	15	8	3	134-92	33
5	NATOYE FUTSAL	26	14	9	3	141-128	31
6	NOUJ.NAMUR B	26	11	11	4	116-126	26
7	MB BEAURAING	26	11	14	1	115-102	23
8	DEPORT NEFFE	26	9	14	3	111-135	21
9	SQ. VEDRIN	26	10	16	0	93-124	20
10	LA BRUYERE F.T	26	7	13	6	124-145	20
11	AGES DE HEER	26	9	16	1	135-188	19
12	A TAVIERS B	26	8	15	3	132-154	19
13	O MIAVOYE	26	7	18	1	110-191	15
14	AMICAL DINANT	26	6	19	1	107-151	13

3e Provinciale A

1	RD AUVELAIS	24	23	0	1	240-65	47
2	MF GEMBLOUX	24	20	4	0	165-79	40
3	ACT 56 TAMINES	24	15	7	2	177-104	32
4	TC SAMBREVILLE	24	15	8	1	132-93	31
5	DRENICA NAM B	24	12	9	3	164-143	27
6	D.F. SAMBREVIL	24	12	11	1	142-137	25

7	SARTHE AUVELAI	24	12	11	1	143-161	25
8	MF GOURDINNE B	24	8	11	5	133-149	21
9	SPORT MAILLEN	24	8	14	2	151-164	18
10	MF LUSTIN	24	8	14	2	99-112	18
11	SQ. VEDRIN B	24	7	15	2	127-151	16
12	BV MONT C	24	4	19	1	95-233	9
13	FRIENDS FOSSES	24	1	22	1	95-272	3
14	JSF LE ROUX	0	0	0	0	0-0	0

3e Provinciale B

1	MFC NAMUR UTD	24	21	2	1	164-89	43
2	ERPENT UNITED	24	15	7	2	172-111	32
3	MFC VEDRIN	24	15	8	1	145-124	31
4	F FAMILY NAMUR	24	13	9	2	148-125	28
5	BF DINANT D	24	13	9	2	99-93	28
6	MFC CINEY B	24	12	12	0	129-102	24
7	FC NAMUR	24	11	11	2	109-94	24
8	ANATOLIA NAMUR	24	9	12	3	108-135	21
9	MF SEILLOIS B	24	10	14	0	121-135	20
10	MF FERNELMONT	24	9	13	2	84-103	20
11	SPORTING NAMUR	24	9	13	2	133-154	20
12	BB FERNELMONT	24	7	15	2	95-137	16
13	BORUS LOYERS B	24	2	21	1	69-174	5
14	MF NOVILLE	0	0	0	0	0-0	0

3e Provinciale C

1	AT PHILIPPEVIL	24	17	6	1	115-65	35
2	RSC FRASNES	24	16	5	3	114-68	35
3	BV MONT D	24	13	8	3	102-88	29
4	MFC CLERMONT B	24	12	10	2	159-134	26
5	AGES DE HEER B	24	12	10	2	161-147	26
6	BOIS VILLERS B	24	11	10	3	103-105	25
7	YRB WALCOURT	24	11	11	2	145-122	24
8	BIESME-GOUGNIE	24	10	13	1	125-145	21
9	MFC NATOYE B	24	9	12	3	114-110	21
10	MF GOURDINNE C	24	9	12	3	138-163	21
11	L.A. HONNAY	24	8	15	1	110-162	17
12	MORIALME BOYS	24	7	15	2	131-147	16
13	HANZINNE CITY	24	6	18	0	115-176	12
14	LANEFFE UNITED	0	0	0	0	0-0	0

4e Provinciale A

1	E CHAMPION	24	19	2	3	208-88	41
2	RED D NAMUR 14	24	17	3	4	162-75	38
3	CHEMINOT NAMUR	24	16	3	5	142-87	37
4	MFC CINEY E	24	17	6	1	145-77	35
5	FC NAMUR B	24	11	11	2	141-112	24
6	DYNAM GEMBLOUX	24	11	11	2	117-117	24
7	TEMPLoux MF	24	11	11	2	99-123	24
8	BORUS LOYERS C	24	9	13	2	115-155	20
9	AG. FERNELMONT	24	6	12	6	90-140	18
10	MF GEMBLOUX B	24	7	15	2	77-97	16
11	LACL. GEMBLOUX	24	5	15	4	87-159	14
12	PATATE NAMUR	24	6	18	0	100-168	12
13	CELTIC FORVILL	24	3	18	3	77-162	9

4e Provinciale B

1	BATY HAVELANGE	24	17	2	5	185-78	39
2	NAMUR PIRATES	24	16	4	4	148-75	36

3	RD NAMUR 14 B	24	16	6	2	132-93	34
4	CANARI ANDENNE	24	16	7	1	145-111	33
5	MFCC NAMUR	24	13	5	6	143-75	32
6	BORUS LOYERS D	24	15	8	1	180-123	31
7	VEZIN UNITED	24	13	9	2	155-127	28
8	MF EVELETTE	24	12	9	3	106-95	27
9	MFC CINEY D	24	7	16	1	106-136	15
10	OLYMPIC JAMBES	24	7	17	0	99-165	14
11	MF HANRET	24	5	19	0	82-186	10
12	NAMUR CITY	24	4	20	0	90-175	8
13	AMIC. DINANT B	24	2	21	1	71-203	5

4e Provinciale C

1	AGES DE HEER C	22	19	3	0	194-68	38
2	MFC CINEY C	22	15	6	1	142-79	31
3	E.T. FLORENNES	22	15	6	1	184-87	31
4	MFC HOUR	22	15	6	1	126-82	31
5	AMIC. DINANT C	22	12	6	4	143-89	28
6	BOIS VILLERS C	22	10	11	1	113-94	21
7	NATOYE FUTSA B	22	9	12	1	109-144	19
8	DEPORT NEFFE B	22	7	13	2	91-180	16
9	SH. FLORENNES	22	6	12	4	109-168	16
10	FLORENNE UTD C	22	6	14	2	111-190	14
11	NT MAILLEN	22	5	16	1	98-174	11
12	MIAVOYE BULLS	22	3	17	2	76-141	8

4e Provinciale D

1	MFC NEVREMONT	20	17	3	0	120-71	34
2	B AIS-TAMINES	20	16	4	0	135-62	32
3	ALLIANCE FOSSE	20	14	4	2	149-60	30
4	RD AUVELAIS B	20	12	7	1	154-92	25
5	NT AUVELAIS	20	11	8	1	143-114	23
6	NP. AUVELAIS B	20	9	11	0	93-99	18
7	SART S LAURENT	20	8	10	2	103-93	18
8	ACT 56 TAMIN B	20	6	12	2	80-117	14
9	GUNNER TAMINES	20	6	13	1	96-143	13
10	UNPA TAMINES	20	5	14	1	93-134	11
11	FR.FOSSES B	20	1	19	0	51-232	2
12	SAMBREVILLE FC	0	0	0	0	0-0	0

4e Provinciale E

1	BVB 09 METTET	22	19	2	1	165-71	39
2	RSC CERFONTAIN	22	17	4	1	166-101	35
3	LIB.PONTAURY	22	13	7	2	140-98	28
4	SP PHILIPPEVIL.	22	12	9	1	118-130	25
5	FC FLAVION B	22	11	9	2	108-100	24
6	MARIEMBOURG UT	22	10	10	2	127-99	22
7	MFC CLERMONT C	22	8	12	2	109-135	18
8	FLORENNE UTD B	22	8	13	1	102-114	17
9	BOCA FRAIRE	22	8	13	1	87-118	17
10	COUVIN-CHIMAY	22	8	13	1	96-132	17
11	THY CHATEAU	22	6	15	1	94-131	13
12	MET/HANZINNE B	22	3	16	3	65-148	9

Vétérans

1	N.P.AUVELAIS V	20	19	1	0	178-50	38
2	MB BEAURAING V	20	12	6	2	142-78	26
3	BORUS LOYERS V	20	11	8	1	171-105	23
4	MFC NAMUR UT V	20	11	9	0	115-82	22

5	BF DINANT V	20	10	8	2	138-106	22
6	SOMZEE TOYS V	20	10	8	2	117-89	22
7	E CHAMPION V	20	10	9	1	105-102	21
8	A TAVIERS V	20	7	9	4	147-129	18
9	PURP AUVELAI V	20	7	10	3	157-134	17
10	AGES DE HEER V	20	4	15	1	87-160	9
11	MF SEILLOIS V	20	0	20	0	33-355	0

Diablotins A

1	AGES DE HEER A	12	11	1	0	60-5	22
2	LA HONNAY	12	5	6	1	26-34	11
3	GEDINNE UTD	12	4	6	2	20-41	10
4	DEPORTIVO NEFF	12	2	9	1	14-40	5

Diablotins B

1	MFC NATOYE	8	8	0	0	79-3	16
2	RKWB SEILLES	8	4	4	0	29-41	8
3	RD NAMUR	8	0	8	0	3-67	0
4	AGES DE HEER B	0	0	0	0	0-0	0

Diablotins C

1	AGES DE HEER	12	7	5	0	28-15	14
2	MFC NATOYE	12	6	6	0	50-18	12
3	LA HONNAY	12	4	8	0	14-29	8
4	RKWB SEILLES	12	1	11	0	9-39	2

Diablotins D

1	DEPORT NEFFE	3	2	1	0	12-6	4
2	GEDINNE UTD	3	1	2	0	6-12	2
3	RD NAMUR	0	0	0	0	0-0	0

Préminimes A

1	MFC NATOYE	12	11	0	1	53-15	23
2	LA HONNAY A	12	7	4	1	46-22	15
3	GEDINNE UTD	12	4	6	2	31-24	10
4	BV MONT	12	0	12	0	5-74	0

Préminimes B

1	FR FOSSES	12	8	2	2	53-31	18
2	RKWB SEILLES	12	7	4	1	49-30	15
3	MF SEILLOIS	12	5	6	1	41-46	11
4	LA HONNAY B	12	2	10	0	17-53	4

Préminimes C

1	RKWB SEILLES	12	9	3	0	60-33	18
----------	--------------	----	---	---	---	-------	-----------

2	MFC NATOYE	12	6	5	1	47-32	13
3	LA HONNAY A	12	5	6	1	35-48	11
4	FR FOSSES	12	2	8	2	30-59	6

Préminimes D

1	LA HONNAY B	12	8	3	1	30-21	17
2	MF SEILLOIS	12	7	3	2	42-14	16
3	GEDINNE UTD	12	5	5	2	22-23	12
4	BV MONT	12	1	10	1	16-52	3

Minimes A

1	PURP AUVELAIS	12	12	0	0	167-8	24
2	RD NAMUR	12	5	7	0	51-40	10
3	FR FOSSES	12	2	10	0	19-80	4
4	DEPORT NEFFE B	12	2	10	0	13-122	4

Minimes B

1	DEPORT NEFFE A	9	7	1	1	46-20	15
2	MB BEAURAING	9	5	3	1	31-23	11
3	BV MONT	9	2	5	2	16-35	6
4	MF SEILLOIS	9	2	7	0	17-32	4

Minimes C

1	DEPORT NEFFE A	12	8	4	0	68-27	16
2	PURP AUVELAIS	12	7	4	1	49-32	15
3	MB BEAURAING	12	4	6	2	27-48	10
4	RD NAMUR	12	2	7	3	30-67	7

Minimes D

1	BV MONT	4	3	0	1	19-10	7
2	MF SEILLOIS	4	0	3	1	10-19	1
3	DEPORT NEFFE B	0	0	0	0	0-0	0
4	FR FOSSES	0	0	0	0	0-0	0

Cadets

1	MFC CINEY	6	5	1	0	57-8	10
2	DRENICA NAMUR	6	2	4	0	24-21	4
3	BV MONT	6	2	4	0	13-65	4
4	PURP AUVELAIS	0	0	0	0	0-0	0

Cadets C

1	MFC CINEY	2	2	0	0	22-8	4
2	BV MONT	2	0	2	0	8-22	0

AVIS AUX CLUBS

Commission Sportive Provinciale et Commission d'Appel Provinciale: appel à candidatures

Lors de sa dernière réunion tenue ce 14/03/2017, le comité exécutif provincial a décidé de lancer un appel à candidature tant pour la commission sportive provinciale que pour la commission d'appel provinciale.

Commission d'Appel Provinciale: 2 postes à pourvoir

Commission Sportive Provinciale: 1 poste à pourvoir

Les candidatures doivent parvenir par courrier recommandé (art 73.1 du ROL) auprès du secrétaire provincial à l'adresse suivante: Jean Scheers - Fays 6C - 5590 Ciney.

Conditions d'admission (article 72 du ROL)

Sauf avis contraire, pour être candidat à une instance prévue au présent règlement, de la L.F.F.S. ou provinciale, le membre doit répondre aux critères suivants:

- être âgé de plus de 18 ans
- jouir de ses droits civils et politiques
- être affilié à un club de la L.F.F.S. depuis au moins les trois dernières saisons sportives
- être affilié pour une instance provinciale, à un club de la « Province » concernée.
- ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis
- ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons.

PROCÈS-VERBAL

Commission Provinciale d'Arbitrage P-V succinct de la réunion du 08/05/2017

Discipline

Pour absence non excusée à une de leur rencontre, deux arbitres sont privés de désignation pour 1 semaine.

Situation du cadre arbitral

Situation des arbitres: 32 + 5

Situation de la commission: 4 + 1 + 0

Communication du représentant du C.E.P.

Insiste pour que lors des finales de coupes prochaines, il

soit rappelé au corps arbitral qu'il s'agit de matchs où le règlement doit être strictement respecté.

Courriel du 21/04/2017 de l'arbitre Marchal

Remet sa démission à l'issue de la présente saison comme arbitre et président de l'ANAFS.

Composition de la Commission Provinciale d'Arbitrage

La commission souhaiterait s'adjoindre un conseiller.

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire

AMENDES

Art 179.5 (Manquements sur feuille de match) 2,50 €/manquement - max: 12,50 €	
Semaine 41	5994 (2,50 €)

Cartes jaunes - 5 €	
Semaine 42	5681 (5 €) - 5904 (10 €)

Art 6 - Règlement provincial (Conformité championnat) - 12,50 €	
Semaine 42	5904 (25 €) (TF)

Art 153.2 (Non-paiement après mise en demeure) - 25 €	
	3872 (25 €) - 5225 (25 €)



Quatre titres sur six conquis par les clubs de la province de Liège

Comme en 2016, le Centre namurois des sports (Tabora) a été le cadre des championnats francophones de la Ligue Francophone de Football en Salle pour diabolins, préminimes, minimes, cadets, scolaires et dames. Pas moins de 41 rencontres se sont déroulées sur trois terrains en deux journées. Celles-ci ont été dirigées par MM. Ferrante, Lebeau, Pain, Clerbois, Van Zeerbroeck, Klemzcak, Louai, Collin, Steffe et Thunus.

Si le spectacle a été au rendez-vous, on a déploré le forfait général de deux équipes de la province hôte: Âgés de Heer (diabolins) et RKWB Seilles (préminimes) ne se sont effectivement pas présentés, ce qui a contraint les organisateurs à refaçonner d'urgence l'horaire des rencontres.

La « Province de Liège » s'est particulièrement distinguée en raflant deux tiers des titres mis en jeu. Voici le parcours de nos champions francophones et leurs impressions au terme de ces deux journées.



De g. à dr.: Michel Paquet, président de la C.S.T.L., Marcel Verhelst, trésorier du C.E.P. namurois, et Graziano Sabbadini, membre namurois de la C.S.T.L., lors de la remise des coupes

DIABLOTTINS

Transition réussie pour Grâce-Hollogne

Encore actifs sous les couleurs de Manchester Seraing voici peu, les jeunes éléments de l'USM CILE Grâce-Hollogne ont parfaitement géré la transition. « Nos joueurs ont débuté en « babies » à 4 ou 5 ans à Manchester Seraing, qui a stoppé malgré sa bonne réputation et de nombreux titres conquis », explique Saïd El Aziri, qui formait avec Brandon Menayame le duo gagnant de l'encadrement. « Je me suis donc tourné vers Grâce-Hollogne, d'où je suis originaire pour former cette équipe avec un noyau de base formé par des éléments de « Manchester » qui m'ont suivi. Cela fait trois ans que l'on se côtoie et cela fait aussi notre force.

Cette saison, nous avons tout gagné, en ayant parfois trop facile. Nous venions à Namur avec le titre et la coupe provinciale déjà en poche. A Tabora, nous avons eu du mal à nous mettre en route contre Sainte-Odile Jeunes Dour, autre très bonne formation que nous avons vaincue. Cela a été plus simple contre l'Atletico Bruxelles. La surprise est venue de la belle résistance de l'Union Arlon, défait seulement 3-2 et qui a même trouvé la latte dans les dernières secondes. »

Les résultats:

USM CILE Grâce-Hollogne - Ste-Odile Jeunes Dour: 4 - 2
 FS Ste-Odile Jeunes Dour - MF Union Arlon: 5 - 2
 MF Union Arlon - Atletico Bruxelles: 5 - 2
 Atletico Bruxelles - USM CILE Grâce-Hollogne: 3 - 9
 USM CILE Grâce-Hollogne - MF Union Arlon: 3 - 2
 FS Ste-Odile Jeunes Do - Atletico Bruxelles: 4 - 1

Le classement:

1. USM CILE Grâce-Hollogne 6
 2. FS Sainte-Odile Jeunes Dour 4
 3. Union Arlon 2
 4. Atletico Bruxelles 0
- Forfait: Âgés de Heer

Les équipes en présence:

Union Arlon: Ewen Le Borgne, Alexandre Pirson, Maceo Martins, Erwann Robert, Noa Hotton, Naël Müller, Nohan Maakouda; Jérémy Martins (coach).

Atletico Bruxelles: Abullah Khayari, Amine Belhadi, Abdelaziz Boutaher, Veysel Reis Gungor, Anas Khalid Haouri, Jabir Kilani, Wassim Marin, Ayoub Tesouli, Houssin Belaatik; Tariq Azougouagh (coach), Zakaria Bakadir (adjoint)

FS Sainte-Odile Jeunes Dour: Aymerick Schewe, Vasco Grosso, Mattéo Vitelli, Hamza Outalate, Nolan Bouvier, Giulano Cerami, Nolann Bourichon, Nolhan Sznneider; Saverio Vitelli (coach), Francesco Grosso (adjoint), Nathalie Lantrebecq (délégué).

USM CILE Grâce-Hollogne: Rayane Sabboui, Loïc Bissot, Alesandro Lejeune, Cobiela Ojea, Luca Desimone, Yousef Oorjouj, Ilian Hadidi, Moustafa Desimone, Luca Chalou; Saïd El Aziri (coach).

PREMINIMES

« Première » pour l'Escale Oreye

C'est sans la moindre défaite en championnat que l'Escale Oreye s'est présentée dans la province de Namur pour signer trois victoires en autant de rencontres. « Il a fallu faire comprendre à nos jeunes éléments que nous allions affronter d'autres équipes qui avaient jusque-là un

parcours un peu identique au nôtre », explique le duo de coach, Stephan Thuys et Eddy Chabot. « Ils ont pris le tournoi très au sérieux et les victoires se sont enchaînées. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une belle génération d'amis, qui se distinguent aussi régulièrement dans leur club de football. On espère poursuivre cette belle moisson en remportant la finale nationale à Vilvorde. Car la saison prochaine risque d'être un peu plus compliquée. Nos joueurs vont rejoindre la catégorie supérieure. Nous sommes deux papas et il va de soi que nous continuerons à faire progresser l'équipe en 2017/2018, même si les résultats devraient logiquement moins suivre. Nous sommes en tout cas fiers d'avoir décroché un titre pour l'Escale, qui doit être le premier à ce niveau francophone. »

Les résultats:

FS Ste-Odile Jeunes Dour - Escale Oreye: 0 - 4
Escale Oreye - Basic Fit Bruxelles: 6 - 1
Basic Fit Bruxelles - Gaumais Saint-Léger: 5 - 2
Gaumais Saint-Léger - FS Ste-Odile Jeunes Dour: 1 - 4
FS Ste-Odile Jeunes Dour - Basic Fit Bruxelles: 1 - 4
Escale Oreye - Gaumais Saint-Léger: 6 - 2

Le classement:

1. Escale Oreye 6
2. Basic-Fit Bruxelles 4
3. Sainte-Odile Jeunes Dour 2
4. Le Gaumais Saint-Léger 0

Forfait: RKWB Seilles

Les équipes en présence:

Basic-Fit Bruxelles: Joyeux Masanka, Mohamed Abdallah, Anas Rezki, Allah Rezki, Imad Rezki, Mohamed Amine Pecci, Hamza Tabich, Chamib Jagnon; Ali Rezki (coach), Youssef Rezki (délégué).

FS Sainte-Odile Jeunes Dour: Neo Del Vecchio, Jérémy Delsine, Thyron Jamal Verhulst, Mattia Anzalone, Kylian Beuriot, Leandro Moreno-Portella; André Colin (coach), Patrick Poli (adjoint), Angelo Maiolino (délégué).

Escale Oreye: Mattéo Alfonso, Sacha David, Pierrick Thuys, Joachim Gayet, Tom Chabot, Thomas Rositont, Louis Marti, Louis Tihon, Benjmain Maurice; Eddy Chabot (coach), Stephan Thuys (délégué).

Le Gaumais Saint-Léger: Antoine Sosson, Nolan Frisch, Gabriel Dozy, Esteban Georges, Tiago Harient, Nicolas Mangin, Luca Micciche, Thibault Taloot, Anakin Walx, Luca Chasneux; Bruno Sosson (coach), Michaël Binda.

MINIMES

La JS Grivegnée encore deuxième

Nous aurions voulu vous donner le ressenti de la formation du All Star La Louvière, vainqueur de la catégorie, mais ses responsables n'y tenaient pas trop pour ne pas mettre en difficulté leurs joueurs, interdits de football en salle par leur club de football. Dommage...

Nous nous sommes donc tournés vers la JS Grivegnée qui a décroché le premier accessit. « La défaite contre la Louvière est la première de la saison mais maintenant, on comprend mieux pourquoi... », déclarent le président Ruggerio Zennaro et le coach Zakaria Touri. « Nous avons été pris à la gorge. C'est la deuxième fois que l'on finit à cette place. En 2016 c'était déjà derrière le... All Star La Louvière en préminimes. On n'a toutefois rien à reprocher aux joueurs. Notre saison est magnifique. Nous avons disputé d'autres compétitions au Maroc, au Portugal,.. Nous avons tout raflé.

Prochainement, on se rendra à Lille. »

Les résultats:

AS Schaerbeek - Deportivo Neffe: 9 - 2
JS Grivegnée - All Star La Louvière: 1 - 5
Deportivo Neffe - MF Weyler: 5 - 2
All Star La Louvière - AS Schaerbeek: 3 - 0
MF Weyler - JS Grivegnée: 3 - 7
All Star La Louvière - Deportivo Neffe: 5 - 0
JS Grivegnée - AS Schaerbeek: 5 - 2
MF Weyler - All Star La Louvière: 2 - 6
Deportivo Neffe - JS Grivegnée: 1 - 6
AS Schaerbeek - MF Weyler: 5 - 3

Le classement:

1. All Star La Louvière 8
2. JS Grivegnée 6
3. AS Schaerbeek 4
4. Deportivo Neffe 2
5. MF Weyler 0

Les équipes en présence:

JS Grivegnée: Nacer Touri, Simon Courtois, Mathéo Chamoun, Julian Zennaro, Quentin Bosquin, Ziad Rodriguez, Mamadou Keita, Noha Maréchal, Endi Miftari, Ylias El Hajajay; Zakaria Touri (coach), Samer Chamoun (délégué).

All Star La Louvière: Noah El Biach, Noah Agon, Akim Hassaini, Adam Ben Kaddou, Romano Lamorte, Martin Jouniaux, Andréa Salandra; Fabien Agon (coach), Nabil Hassaini.

Deportivo Neffe: G. Henry, Baptiste Herremans, Sacha Borsus, Jonas Woiche, Gaspard Grajek, Fabien Berger, Tristan Debecker; Patrick Debecker (coach), Laurent Berger (délégué).

AS Schaerbeek: Imran Azghin, Sabri El Moutadayene, Adam Boudida, Mohamed Finsi, A,as Hamas, Amir Juniku, Imran Khadiri, Ali Mokhtari, Issam Tamsamani; Bilal Bouichrat, Mohamed Tamsamani (délégué).

MF Weyler: Karl Sacré, Antoine Callaerts, Joseph Chedid, Thibault Dumont, Rija Harigeloman Dimby, Dino Harigeloman Dimby, Mathieu Hennebert, Robin Moutschen; Jérémy Stebel (coach), Nabil Chedid (délégué).

CADETS

Sacré modèle pour Peterbos Anderlecht

Peterbos Anderlecht a réalisé le carton plein à Namur, après avoir décroché le titre provincial. « Nous sommes d'abord sortis de deux poules de huit pour participer aux playoffs de notre championnat provincial », explique le coach Reda Dahbi, qui évolue en D1 à Gelko Hasselt en D1 à l'Union Belge et international à une cinquantaine de reprises. « Nous avons aligné six succès en autant de rencontres.

A Namur, nous avons de nouveau réalisé le sans-faute. Seul Futsal Molenbeek (NDLR: qui avait décroché le titre francophone en 2016) nous aura fait trébucher en championnat. Le travail a payé avec deux entraînements par semaine de deux heures. On peut ainsi percevoir l'évolution des gamins sur toute la saison. »

Notre interlocuteur est un bel exemple de réussite, lui qui, plus jeune, a remporté plusieurs titres francophones avec « Peterbos ». « Educateur spécialisé, je suis devenu actif dans la maison de jeunes du club. Si je peux servir de modèle pour tous nos affiliés, ce serait une fierté. Mais encore une fois, il faut travailler dur pour arriver au sommet. »

Les résultats:

MFC Ciney - FS Ste-Odile Jeunes Dour: 0 - 12

Dhomes Fléron - Peterbos Anderlecht: 0 - 11
FS Ste-Odile Jeunes Dour - Forza Messancy: 1 - 3
Peterbos Anderlecht - MFC Ciney: 13 - 0
Forza Messancy - Dhomes Fléron: 10 - 2
Peterbos Anderlecht - FS Ste-Odile Jeunes Dour: 7 - 2
Dhomes Fléron - MFC Ciney: 4 - 2
Forza Messancy - Peterbos Anderlecht: 2 - 5
FS Ste-Odile Jeunes Dour - Dhomes Fléron: 17 - 0
MFC Ciney - Forza Messancy: 3 - 12

Le classement:

1. Peterbos Anderlecht 8
2. Forza Messancy 6
3. FS Sainte-Odile Jeunes Dour 4
4. Dhomes Fléron 2
5. MFC Ciney 0

Les équipes en présence:

Peterbos Anderlecht: Mohamed Boudis, Aboubacar Camara, Anas Al Wat, Adam Aoulad Benali, Mohamed El Amraoui, Belmkhantar El Bouti, Wassim Machto, Walid Tariki; Younes Lyaoui (coach), Younnes Dahdi (délégué).

MFC Ciney: Julien De Groote, Simon Vaneetvelde, Lukas Denis, Niels Geerts, Julien Warnier, Mattéo Tasiaux; Laurent Denis (délégué).

Sainte-Odile Jeunes Dour: Liam Colquhoun, Tommy Duvivier, Téo Giordano, Mattéo Bertolutti, David Russo, Ayrton Loiseleux, Romain Drouven; Frédéric Duvivier (coach), Christophe Giordano (délégué).

Dhomes Fléron: Benjamin Voerdingen, Brendy Piron, Jayson Sutera, Aiman El Harrak, Nabil Adda, Gille Thomsin, Martin Sutera; Abdeslam El Harrak (coach), David Sutera (délégué).

Forza Messancy: Lucas Schmit, Victor Berns, Nathan Binamé, Adrien Bodson, Mattéo Graisse, Julien Léonardo, Logan Muller, Enzo Reuter, Axel Tremuth; Olivier Schmit (coach), Jean-Michel Pijpops (délégué).

SCOLAIRES

Belle surprise pour l'OM de Liège

La saison des scolaires de l'OM de Liège restera un grand cru, avec un titre provincial (une seule défaite) et ce sacre francophone décroché avec le maximum de points. « *Nous avons terminé premiers de notre championnat avec trois unités d'avance sur la JS Grivegnée, la seule équipe à nous avoir battus cette saison* », explique le coach Salim Gokcel. « *Cela, alors que mes joueurs sont en première année, contrairement à notre dauphin et même à l'Escale Oreye, qui a terminé troisième. On s'attendait donc plus à mettre lors de cet exercice l'accent sur la formation. Au final, nous voilà également titrés lors de ce championnat francophone. C'est inespéré. Notre atout aura été l'esprit d'équipe.* »

Nous avons débuté par un succès contre Futsal Molenbeek, alors que l'on sait que les équipes brabançonnes sont souvent redoutables. Nous avons confirmé contre RC Anderlues, pour terminer le boulot contre Soca Tavigny. Il nous manquait malgré tout l'un des meilleurs éléments, Alessio, mais tout le monde a répondu à l'attente. »

Les résultats:

Futsal Molenbeek - OM de Liège: 1 - 5
OM de Liège - RC Anderlues: 7 - 2
RC Anderlues - SOCA Tavigny: 6 - 6
SOCA Tavigny - Futsal Molenbeek 2 - 16

Futsal Molenbeek - RC Anderlues 12 - 2
OM de Liège - SOCA Tavigny 6 - 2

Le classement:

1. OM de Liège 6
2. Futsal Molenbeek 4
3. RC Anderlues 1 (-15)
4. Soca Tavigny 1 (-18)

Les équipes en présence:

RC Anderlues: Loris Gioe, Gianni Derestiat, Alexandre Dubois, Noah Iannuzzi, Malcolm Seigneur, Luigi Moffa; Numa Marlière (coach), Larry Dubois (délégué).

OM de Liège: Noah Patinet, Maël Buldrini, Lucas Garbacz, Diego Giuliana, Yasin Gokcel, Dylan Renard, Alessio Sternon, Amin Barki, Alexandre Lauwers; Salim Gokcel (délégué).

Futsal Molenbeek: Hakim Benatia, Abderrahmane Baouch, Soufiane Belkebir, Morrad El Fasari, Bassim Akasri, Don Smith Omekenge, Salim Zakritizakriti, Mohamed Attahouhi; Mohamed Khalifa (coach), Soufyan Massaoudi (délégué).

Soca Tavigny: Antonin Zune, Tom Doucet, Gaël Baod, Anthony Delperdange, Quentin Claude, Théo Perrin, Hugo Simon, Matéo Spoiden, Hugo Parmentier; Benoît Parmentier (coach), Rémi Perrin (délégué).

DAMES

Volvo La Calamine peut écrire l'histoire

Volvo La Calamine, déjà sacré dans sa province, a raflé le titre francophone. « *On a pris à Tabora la mesure de Red Boys Bruxelles et de Madry Charleroi sans deux joueuses, dont Vanessa Licata, alors que Mélanie Zannin est juste venue compléter le groupe* », explique le coach Mickaël Ruiz Marin. « *Pour corser le tout, Farrah Meyer a rapidement été expulsée dans le match décisif contre Madry, mais nos filles ont été soudées comme jamais pour faire bloc.* »

Les résultats:

Madry Charleroi - Red Boys Bruxelles: 9-4
Red Boys Bruxelles - Volvo La Calamine: 2-7
Volvo La Calamine - Madry Charleroi: 7-3

Le classement:

1. Volvo La Calamine 4
2. Madry Charleroi 2
3. Red Boys Bruxelles 0

Les équipes en présence:

Red Boys Bruxelles: Laurie Hachez, Fanny Willems, Maria Domingos, Ariane Waegemans, Isaline Pelemaekers, Alyson Thael, Charlotte Zoao; Louis Seco (coach).

Madry Charleroi: Francesca Bordenga, Pauline Sandrain, Fernanda Borzuk, Adeline Médard, Selen Polo Gracia, Alicia Sanfilippo, Marci Sengakisoka, Elsa Soleil; Salvatore Parisi (coach), Stéphane Meurant (délégué).

Volvo La Calamine: Caroline Welter, Marie Léonard, Farrah Meyer, Justine Gomboso, Lrène Martin, Gaëlle Vozza, Mélanie Zannin; Mickaël Ruiz Marin (coach), Cristel Cano Perales (délégué).

Nicolas TOUSSAINT / Iffs.eu

CHAMPIONNAT NATIONAL (A.B.F.S.) 2016/2017

Semaine 42 - 15 au 21/05/2017

DIVISION 1 - PLAYOFFS

DEMI-FINALES

ARB HAMME	SELAKL THULIN	4 - 3
SNOB SCHAERB	GS BEO HOBOKEN	4 - 6
SELAKL THULIN	ARB HAMME	9 - 2
GS BEO HOBOKEN	SNOB SCHAERB	3 - 3

MAINTIEN OU MONTANT SUPPLEMENTAIRE EN DIVISION 1

HOBOKEN STER	SAL MECHELEN	5 - 4
--------------	--------------	-------

Semaine 43 - 22 au 28/05/2017

DIVISION 1 - PLAYOFFS

FINALE

GS BEO HOBOKEN	SELAKL THULIN	1 - 3
SELAKL THULIN	GS BEO HOBOKEN	-

Adleps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES





16 juillet 2017

Tournoi sixte BVB 09 Mettet

Terrain foot Ermeton Rue Du germenseau
5844 Ermeton-sur-Biert

6 joueurs min/équipe

1 ticket boisson/joueur

Petites restaurations sur place

Prix pour les 3 premiers et coupe du bar



Inscription/renseignements : 50 € par équipe le jour du tournoi
40 € par équipe si paiement avant le 13 juillet

Contact : gsm au 0479670310 ou via mail vergnon.arn@hotmail.com

Finalisation inscription à 9h00 et début du tournoi à 10h